

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 026-212601983-20220627-20220627_800D-DE

ANNEXE 2

AU BAIL EMPHYTHEOTIQUE ADMINISTRATIF SUR LES PARCELLES ZA 702 ET ZA 705
SISES CHEMIN DES LEONARDS A MONTELIMAR

PLAN DES PARCELLES

Commune :
MONTELMAR (198)

Número d'ordre du document
d'arpentage : 7188L
Document vérifié et numéroté le 18/01/2022
ACDIF Valence
Par BARCELO Jean-François
Inspecteur des Finances Publiques
Signé

la Drome
15 avenue de Romans
BP 2116
26021 VALENCE CEDEX
Téléphone : 04-75-79-50-16
Fax : 04-75-79-51-11
cdf.drome@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

ID : 026-212601983-20220627-20220627-800D-DE

Feuille(s) : 00
Qualité du plan : Plan régulier avant
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 18/01/2022
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par GEO VALLEES-D (2)
Réf. : 265-2021M
Le 18/01/2022

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage, ou un bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Modification demandée par procès-verbal du cadastre

